

Rapport d'enquête technique intermédiaire

Echouement du navire de pêche PING TAI RONG 49 le 23 juillet 2021



SOURCE JRCC PAPEETE

Navire

Type	:	palangrier
N° OMI	:	9655080
Propriétaire	:	Pingtairong Ocean Fishery Group Co. LTD
Longueur hors-tout	:	40,13 m
Jauge brute	:	394
Propulsion	:	698 kW

Année de construction :	2011
Classification :	China classification society
Tirant d'eau :	3,80 m
Titre de sécurité :	International fishing vessel certificate valide (émis par la société de classification)

Résumé

Le Ping Tai Rong 49, est un palangrier qui bat pavillon chinois, il est basé à Zhoushan. Il appareille de Chine fin mai pour mener une campagne de deux années de pêche dans le Pacifique.

Il fait partie d'une nombreuse flottille de navires de pêche de la même compagnie (Pingtairong Ocean Fishery Group Co. LTD).

Après avoir passé quelques mois autour de Guam, la pêche n'étant pas jugée très bonne, le capitaine décide de rallier une autre zone, en eaux internationales au sud des Tuamotu.

Le radar a un problème technique et ne peut être utilisé pour naviguer. Le personnel de quart se fie à l'AIS pour l'anticollision.

L'officier de quart suit une route au sud-est tracée par le capitaine sur un petit écran de navigation qui fait office de carte électronique. L'appareil est relié au positionnement par satellite.

Le 23 juillet 2021 vers 2h30 heure locale, le navire s'immobilise. Le navire s'est échoué sur l'atoll d'Anuanurunga situé dans l'archipel des Tuamotu, en Polynésie française.

L'atoll n'est pas habité, et ne dispose pas d'éclairage ou de phare. Aussi de nuit il est difficile de le voir, surtout si on se croit éloigné de toute terre. Le bord alerte les secours.

Le capitaine organise l'évacuation de l'équipage du navire sur l'atoll. L'équipage sera ensuite pris en charge par les moyens de secours français. Aucun blessé n'est à déplorer.

Dans les mois qui suivent, les différentes tentatives pour déséchouer le navire n'ont pas été couronnées de succès. Le navire s'est déchiré progressivement, il a été totalement perdu et démantelé sur place.

Information sur l'avancement du rapport

Les enquêteurs du BEAmer ont récupéré les documents de bord, conduit des entretiens ou échanges avec l'ensemble des parties intéressées : marins, responsables de la compagnie, autorités administratives, agent maritime, société de classification.

Du fait de la pandémie, certains entretiens ont dû être repoussés à plusieurs reprises.

Le BEA mer s'est penché en particulier sur les moyens d'aide à la navigation du bord et leur mise en œuvre.

Compte tenu des contraintes liées à la pandémie, le rapport final ne pouvant être produit dans le délai imparti de 12 mois à compter du jour de l'accident, conformément à l'article R1621-37 du code des transports, le BEAmer publie ce rapport intermédiaire.